

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## PLAN DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS ISSUS DES CHANTIERS DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS DE LA LOIRE

En application de l'article L.541-14-1 du Code de l'environnement, qui renvoie aux dispositions du chapitre III du titre II du livre 1er (articles R.123.1 à R.123-27), et en exécution de l'arrêté départemental n° AR-2016-01-7, Monsieur le Président du Département de la Loire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de Plan départemental de prévention et de gestion des déchets issus des chantiers du bâtiment et des travaux publics et son rapport environnemental. Le Plan, accompagné de son rapport environnemental, a pour objet la gestion des déchets du BTP (Bâtiment et Travaux Publics). Il fixe un cadre pour la prévention et la gestion de ces déchets aux échéances de 6 et 12 ans, en concertation avec les partenaires (collectivités locales, services de l'État, fédérations de professionnels, chambres consulaires et associations), et sur un périmètre correspondant aux limites du département de la Loire ainsi que la commune de Malvalette en Haute-Loire et la totalité du territoire du SIMOLY, et sans la Communauté de communes des Monts du Pilat.

Le Président du Tribunal Administratif de Lyon a désigné Monsieur Gérard FROLIN, retraité - conseiller pédagogique - Éducation Nationale, en qualité de Président de la Commission d'enquête, et Messieurs Jean-Luc COCQUET, retraité - urbaniste DIUP-architecte, Claude FRANCOIS retraité - ingénieur travaux publics, en qualité de commissaires enquêteurs; Messieurs Gérard GIRIN, retraité - ingénieur environnement et Gilles MATHIEUX retraité - urbaniste consultant-ingénieur en chef territorial hors classe honoraire en qualité de commissaires enquêteurs suppléants.

L'enquête publique, d'une durée de 31 jours, se déroulera du lundi 8 février 2016 au mercredi 9 mars 2016 inclus, période durant laquelle le dossier d'enquête sera consultable dans les lieux suivants :

Lieux de consultation	Adresses	Horaires
Hôtel du Département	2, rue Charles de Gaulle - Saint-Etienne	du lundi au vendredi de 09h00-12h00 / 13h00-17h00
Antenne du Département	53, rue de la République - Montbrison	du lundi au vendredi de 08h30-12h30 / 13h30-17h00
Antenne du Département	31 - 33, rue Raffin - Roanne	du lundi au vendredi de 08h30-12h30 / 13h30-17h00
Mairie de la Pacaudière	Place de l'Église - 42310 La Pacaudière	le mardi, jeudi et samedi : de 09h00 à 12h00 le mercredi et vendredi : de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
Mairie de Charlieu	12, rue Jean Morel - 42190 Charlieu	du lundi au samedi de 08 h 45 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 17 h 00 fermeture mercredi après-midi et samedi après-midi
Mairie de Saint-Just en Chevalet	Rue de Thiers - 42430 Saint-Just en Chevalet	du lundi au vendredi 08h30 - 12h00 et 13h30-16h30 samedi matin 09h00 - 12h00
Mairie de Saint-Symphorien de Lay	53, route nationale 7 - 42470 Saint-Symphorien de Lay	du lundi au vendredi de 08h30 à 17h00 et le samedi matin de 10h00 à 12h00
Mairie de Boën-sur-Lignon	Place de l'Hôtel de ville - 42130 Boën-sur-Lignon	du lundi au vendredi de 08h00 à 12h30 et de 13h00 à 17h30
Mairie de Feurs	4 bis, place Antoine Drivet - 42110 Feurs	du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. le samedi de 09h00 à 12h00
Mairie de Saint-Bonnet le Château	23, avenue Paul Doumer - 42380 Saint-Bonnet le Château	du mardi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
Mairie de Chazelles-sur-Lyon	12, rue Armand Bazin - 42140 Chazelles-sur-Lyon	Le lundi de 8h30 à 12h30, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, le samedi de 9h00 à 12h00
Mairie de Pélussin	2, place de l'Hôtel de ville - 42410 Pélussin	du lundi au vendredi - de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 fermeture à 17h00 le vendredi

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter le dossier et consigner des observations sur un registre d'enquête, à feuillets non mobiles, ouvert à cet effet dans les lieux désignés ci-dessus. Les observations pourront également être adressées au commissaire enquêteur par courrier, avec la mention « **ne pas ouvrir** » à l'adresse suivante : M. Gérard FROLIN, Président de la Commission d'enquête, Département de la Loire, Direction de l'Agriculture, de l'Environnement et de la Forêt, PDPGBTP, Hôtel du Département, 2 rue Charles de Gaulle, 42022 Saint-Étienne Cedex 1.

Le dossier d'enquête comprend : la note de présentation, le projet de PDPGBTP 2016-2028 et son résumé non technique, le projet de rapport environnemental du PDPGBTP 2016-2028 et son résumé non technique, les annexes du PDPGBTP 2016-2028, l'ensemble des avis recueillis lors de la consultation des personnes publiques associées et de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement, la mention des textes qui régissent l'enquête publique en cause. Il est également téléchargeable sur le site internet du Département de la Loire (<http://www.loire.fr>).

Les commissaires enquêteurs se tiendront à la disposition du public, aux lieux, jours et heures suivants :

Lieux de permanence	Adresses	Horaires
Hôtel du Département	2, rue Charles de Gaulle - Saint-Etienne	lundi 8 février de 14h00 à 17h00
Mairie de la Pacaudière	Place de l'Église - 42310 La Pacaudière	mardi 16 février de 14h00 à 16h00
Mairie de Charlieu	12, rue Jean Morel - 42190 Charlieu	mercredi 24 février de 14h00 à 17h00
Mairie de Saint-Just en Chevalet	Rue de Thiers - 42430 Saint-Just en Chevalet	mardi 16 février de 14h00 à 17h00
Mairie de Saint-Symphorien de Lay	53, route nationale 7 - 42470 Saint-Symphorien de Lay	jeudi 11 février de 14h00 à 17h00
Mairie de Boën-sur-Lignon	Place de l'Hôtel de ville - 42130 Boën-sur-Lignon	jeudi 11 février de 14h00 à 17h00
Mairie de Feurs	4 bis, place Antoine Drivet - 42110 Feurs	jeudi 18 février de 14h00 à 17h00
Mairie de Saint-Bonnet le Château	23, avenue Paul Doumer - 42380 Saint-Bonnet le Château	mardi 1 mars de 13h30 à 16h30
Mairie de Chazelles-sur-Lyon	12, rue Armand Bazin - 42140 Chazelles-sur-Lyon	mardi 23 février de 14h00 à 17h00
Mairie de Pélussin	2, place de l'Hôtel de ville - 42410 Pélussin	mercredi 10 février de 14h00 à 17h00

Le rapport et les conclusions des commissaires enquêteurs seront téléchargeables sur le site Internet du Département (<http://www.loire.fr>), pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également consultables, dans le même temps, aux jours et heures d'ouverture au public, à l'Hôtel du Département de la Loire, siège de l'enquête, à la Préfecture et en Sous-Préfecture de Roanne et Montbrison et dans tous les lieux où le dossier était consultable.

Toute personne intéressée pourra obtenir, à ses frais, communication du rapport et des conclusions en s'adressant au Président du Département. À l'issue de l'enquête publique, le Plan départemental de prévention et de gestion des déchets issus du BTP de la Loire et le rapport environnemental seront approuvés par délibération du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, conformément à la loi du n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe.

Les informations relatives à cette enquête peuvent être demandées au Département de la Loire, Direction de l'Agriculture, de l'Environnement et de la Forêt, PDPGBTP, Hôtel du Département, 2 rue Charles de Gaulle, 42022 Saint-Étienne Cedex 1 - Jérôme Licha tél : 04 77 49 90 50.